

PROCEDURE DE DELIVRANCE DE DIPLOME



I - DIPLOME A PARTIR DE 1998

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

☞ **Retrait sur place** : Présentez-vous au Service Examens/Diplômes de l'UFR Langues et Communication (bureau 154) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (16h le vendredi). Votre diplôme vous sera alors remis en mains propres sur présentation d'une pièce d'identité (hors vacances universitaires).

☞ **Retrait par procuration** : La personne que vous aurez mandatée devra se rendre au Service Examens/diplômes de l'UFR Langues et Communication (bureau 154) munie d'une procuration ; d'une copie de votre pièce d'identité et de l'original de sa propre pièce d'identité

☞ **Demande d'envoi de diplôme (France)** : vous devez adresser par voie postale une demande de diplôme accompagnée d'une enveloppe rigide, grand format (A4) affranchie au tarif Recommandé avec Accusé de Réception en vigueur, libellée à vos nom et adresse

☞ **Demande d'envoi de diplôme (pour l'étranger)** : Si vous êtes domicilié à l'étranger, le diplôme sera transféré par valise diplomatique à l'Ambassade de France ou au Consulat de France de votre pays de résidence (<http://www.diplomatie.gouv.fr>). Veuillez indiquer une adresse précise sur votre demande de délivrance de diplôme.



II - DIPLOME ANTERIEUR A 1998

Les diplômes avant 1998/1999 n'étaient pas édités automatiquement, il s'agit donc souvent d'une première demande.

Les diplômes antérieurs à 1998/1999 nécessitent une recherche dans les archives et un circuit de signature au Rectorat plus long. Par conséquent il faut prévoir un délai minimum de 2 mois pour le traitement de votre demande

Veuillez nous faire parvenir votre demande de diplôme en joignant :

- ↳ La photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- ↳ Une enveloppe rigide grand format (A4) libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif Recommandé avec accusé de réception
- ↳ Tout document pouvant nous aider dans nos recherches (relevés de notes, attestation, certificat de scolarité...)

La procédure de retrait ou d'envoi est identique à celle décrite ci-dessus



III - COMMENT OBTENIR UN DUPLICATA DE DIPLOME

Bulletin officiel n°43 du 20 novembre 2014

« Toute personne peut demander que soit établi un duplicata de son diplôme si le document original a été détruit, perdu ou volé. Quelle que soit l'origine de la perte, du vol ou de la destruction, l'intéressé doit présenter toutes pièces justificatives officielles permettant de vérifier la validité de la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur, etc...) »

En cas de destruction, vol, perte, veuillez nous faire parvenir votre demande en joignant :

- ↳ Pour le vol, la copie d'un dépôt de plainte dans un commissariat
- ↳ En cas de destruction par le feu ou l'eau (attestation fournie par votre compagnie d'assurance)
- ↳ Une déclaration de perte sur l'honneur
- ↳ Une enveloppe format A4 rigide affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception remplie à vos nom et adresse
- ↳ La photocopie de votre pièce d'identité
- ↳ La photocopie de votre relevé de notes ou attestation de réussite

Attention ! Un seul duplicata peut être délivré par diplôme obtenu. La mention Duplicata apparaît sur le diplôme

IV - COMMENT DEMANDER LA MODIFICATION DE L'ETAT CIVIL SUR LE DIPLOME



Bulletin officiel n°43 du 20 novembre 2014

« Toute personne ayant bénéficié d'un changement d'état civil (nom(s), prénom(s), sexe, etc...) peut demander la délivrance d'un diplôme conforme à son état civil. La personne doit fournir toute pièce justificative de ce changement à l'établissement qui a délivré le diplôme original. »

En cas de changement d'état civil, veuillez nous faire parvenir votre demande en joignant :

- ↳ Le diplôme original
- ↳ Une demande écrite
- ↳ Décision du jugement actant le changement d'état civil
- ↳ Une enveloppe format A4 rigide affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception remplie à vos nom et adresse
- ↳ La photocopie de votre pièce d'identité

Adresse pour l'envoi :

UFR LANGUES ET COMMUNICATION

Service Examens/Diplômes (Bureau 154)

4 Bd Gabriel

21000 DIJON